



## Quelle est la procédure pour une séparation en tant que concubin

Par **georges1806**, le **25/12/2014 à 11:52**

BonjourrnMa fille vit en couple. Ils ont 2 enfants (1 an et 2 ans et demi). Leur couple bat de l'aile et envisagent une séparation. Comme ils ne sont pas mariés, quelle est la démarche à suivre pour que ma fille aie la garde des enfants, qui doit elle contacter etc.. Merci pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **25/12/2014 à 11:57**

bjr,rnen union libre la séparation est libre.rnpour les enfants,en cas de désaccord pour la garde des enfants, il faut contacter le juge aux affaires familiales.rncdt

Par **georges1806**, le **25/12/2014 à 12:05**

Parfait Merci beaucoup

Par **georges18**, le **25/12/2014 à 12:29**

Le juge peut il,comme pour un couple marié,décider d'une séparation de corps et obliger à l'un des deux de ne plus cohabiter sous le même toit et de verser une pension alimentaire etc..?

Par **cocotte1003**, le **25/12/2014 à 14:24**

Bonjour, le jar est là pour prendre des décisions sur l'avenir des enfants uniquement. Il fixera le lieu de résidence, chez la mère ou le père. Le droit de visite et bien sur la pension alimentaire due pour l'éducation des enfants, cordialement

Par **aguesseau**, le **25/12/2014 à 16:50**

Georges 18,rnen union libre la séparation est libre.rndonc nul besoin d'un juge pour une séparation puisqu'il n'y a pas eu d'union formelle. rnCdt

Par **georges1806**, le **25/12/2014 à 22:44**

Merci infiniment

Par **Lag0**, le **26/12/2014 à 10:12**

Bonjour aguesseau,rnVotre réponse ne correspond pas à la question.rnCelle-ci est :rn"quelle est la démarche à suivre pour que ma fille aie la garde des enfants"rnLe recours au juge est bien nécessaire pour définir une garde officielle des enfants.

Par **aguesseau**, le **26/12/2014 à 10:20**

lag0,rnsi vous lisez mon premier message, j'ai répondu à la question en indiquant " pour les enfants,en cas de désaccord pour la garde des enfants, il faut contacter le juge aux affaires familiales. "!!!!rnet j'ai répondu à une autre question de georges18 qui parlait d'un recours à un juge pour la séparation de concubin !!!

Par **georges1806**, le **26/12/2014 à 12:18**

BonjourrnJe pense que aguesseau a raison dans la mesure où j' ai posé deux questions l' une après l' autre et cela a pu créer une ambiguïté pour certains. Quoi qu'il en soit les réponses que vous m' avez faites m' ont bien éclairé. Merci

Par **Lag0**, le **26/12/2014 à 15:05**

Effectivement, j'étais resté sur la première question...

Par **georges1806**, le **26/12/2014** à **16:24**

Pas de soucis Bonnes fêtes